

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 1 (1913)
Heft: 2

Artikel: L'incendie de Neirivue du 18 avril 1791
Autor: Weitzel, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

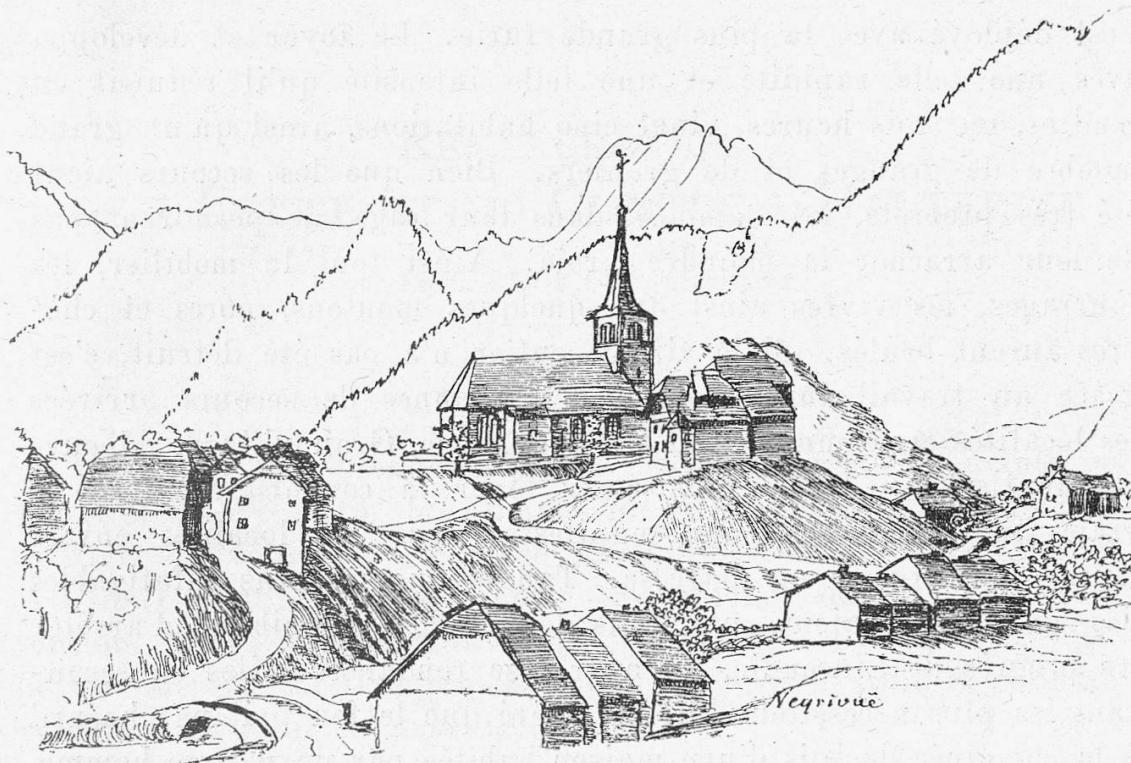


Fig. 5. — Neirivue vers 1800
(Dessin J. J. Comba 1772—1846)

L'INCENDIE DE NEIRIVUE DU 18 AVRIL 1791

Nous donnons ci-après, traduite de l'allemand, la lettre du bailli de Gruyères adressée à LL.EE. de Fribourg, pour leur signaler l'incendie du village de Neirivue, survenu dans la nuit du 18 au 19 avril 1791.

Ce document, bien qu'il ne soit qu'un exposé sommaire, fait néanmoins ressortir l'étendue du désastre et la grande détresse dans laquelle se trouva plongée la population.

Alfred Weitzel.

Un sinistre digne d'exciter la commisération publique m'engage à vous adresser la présente.

Le 18^{me} jour du présent, entre minuit et une heure du matin, le village de Neirivue a été la proie d'un incendie qui

Nous remercions M. le Chanoine J. Pythoud qui a bien voulu nous permettre de reproduire ici ce dessin.

s'est déployé avec la plus grande furie. Le foyer se développa avec une telle rapidité et une telle intensité qu'il réduisit en cendres, en trois heures, vingt-cinq habitations, ainsi qu'un grand nombre de granges et de greniers. Bien que les secours aient été très prompts, les flammes, dans leur rage, ne permirent pas de leur arracher la moindre proie. Ainsi tout le mobilier, les fourrages, les vivres ainsi que quelques moutons, porcs et chèvres furent brûlés. Si le village entier n'a pas été détruit, c'est grâce au travail ininterrompu des colonnes de secours arrivées les localités environnantes, d'Enney, Lessoc, Grandvillard, Albeuve et Montbovon. Je ne puis assez louer la commisération et la vraie humanité chrétienne manifestées par ces localités envers leurs combourgeois en détresse. Tandis que les bras infatigables des uns s'efforçaient, par tous les moyens possibles, d'arrêter les progrès de l'incendie, les autres se rendaient utiles en secourant les plus nécessiteux. Il est avéré que le feu prit par hasard à la cheminée de bois d'une maison habitée par un pauvre homme, chargé de six enfants en bas-âge. Un très petit feu avait été allumé dans cette cheminée durant la soirée. A peu près les deux tiers du village ont été consumés par cet incendie. Malheureusement tous les habitants de la localité, à l'exception d'un seul, sont très pauvres et sans ressources. Le lendemain matin, le Sgr curé vint chez moi pour m'engager avec instance à prendre en considération la pressante nécessité et l'angoissante pauvreté de l'un et l'autre de ses paroissiens qui se trouvent jetés sur la rue et à leur faire distribuer du pain. Je ne crus pas devoir me soustraire à sa demande et je lui remis ad interim un louis d'or pour lui permettre d'acheter du pain et de le distribuer à ceux qui, à sa connaissance, en auraient le plus besoin. Ces gens malheureux et dignes de la plus grande commisération auront l'honneur de se présenter ces jours prochains à Vos Excellences et je prends la liberté de les recommander humblement à votre générosité universellement connue et à votre paternelle bonté.

Votre très obéissant serviteur et bailli

de Râmy.

Château de Gruyères, le 20^{me} jour d'Avril 1791.
